

*Leçon
inaugurale*

Solennellement prononcée par

SIMON GILBERT

Professeur de Droit public
Directeur de L'équipe Marchés, Institutions, Libertés
Faculté de Droit de l'Université Paris-Est Créteil

La distinction du droit public et du droit privé

Réflexions sur la catégorisation des disciplines juridiques

Vendredi 28 septembre 2018 - 15h00 - Amphi 1

Centre de Gestion Universitaire - 21, rue Saint Louis - Boulogne sur Mer